

Il est proposé par Mme Pascal Bonin
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'APPROUVER la liste des dépenses telle que déposée pour le mois de janvier 2023.

M. Michel Pelletier, directeur général et greffier-trésorier étant autorisé à procéder au paiement des dépenses figurant sur cette liste dont le total est 89969.83\$.

Adoptée

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée Michel Pelletier, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Rivière-à-Pierre, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses décrites par la résolution 2023-02-046 au montant 89969.83\$

Michel Pelletier, directeur général et greffier-trésorier

1.6 Avis de motion d'un règlement sur le traitement des élus municipaux

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller M. Alain Lavoie qu'à une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, un règlement # 519-23 *sur le traitement des élus municipaux* sera adopté.

1.7 Dépôt et présentation du règlement # 519-23 sur le traitement des élus municipaux

1.8 Avis de motion du règlement # 526-23 d'imposition des taxes, des tarifs et compensations 2023

Un avis de motion est par la présente déposé par le conseiller Mme Pascal Bonin qu'à une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, le règlement numéro 526-23 d'imposition des taxes, des tarifs et compensations 2023 sera adopté.

1.9 Dépôt et présentation du projet de règlement # 526-23 d'imposition des taxes, des tarifs et compensations 2023

1.10 Période de questions

2023-02-047

1.11 Autorisation de paiement pour la cotisation de membre régulier et assurance juridique à **Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)** du directeur général greffier trésorier, la somme est de 495.00\$ pour la cotisation et 414.00\$ pour l'assurance juridique plus les taxes applicables.

Il est proposé par Mme Diane Blouin

Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'APPROUVER le remboursement de ces deux dépenses, s'élevant à 909.00\$ plus les taxes applicables.

Provenance des fonds : 02 13000 494

Adoptée

2023-02-048

1.12 Autorisation de paiement à la MRC de Portneuf pour le service de technicienne de prévention en incendie pour les mois d'octobre, novembre et décembre

Il est proposé par M. Jérémy Martin

Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'APPROUVER le paiement de la facture no 220204 s'élevant à 689.77\$
aucunes taxes applicables

Provenance des fonds : 02 22000 419

Adoptée

2023-02-049

1.13 Autorisation de paiement à la MRC de Portneuf pour les quotes-parts 2023 – 1^{er} versement

Il est proposé par M. Gilbert Dumas

Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'APPROUVER le paiement de la facture no 2023-7848 s'élevant à 35684,49\$ aucunes taxes applicables

Provenance des fonds : 02 22000 419

Adoptée

2023-02-050

1.14 Autorisation de paiement de frais d'honoraires à Morency, société d'avocats pour des recours en vertu de l'article 227 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ainsi que des frais d'honoraires de dossier général

Il est proposé par M. Jacquelin Goyette

Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'APPROUVER le paiement de la facture no 0000207938 au montant de 243,40\$, de la facture 0000207937 au montant de 334,40\$, de la facture 0000211545 au montant de 1815,85 et de la facture 0000211544 au montant de 82,50 pour un total de 2476,15\$ plus les taxes applicables.

Provenance des fonds : 02 61000 419

Adoptée

2023-02-051

1.15 Autorisation de paiement du contrat d'entretien et soutien des applications à PG Solutions

Il est proposé par Mme Pascal Bonin

Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'APPROUVER le paiement de la facture numéro CESA51635 couvrant la période du 01 Janvier au 31 décembre 2023, s'élevant à 6055,00 \$ ainsi que la facture CESA49148 couvrant la même période et s'élevant à 2521,00\$ pour un total de 8576,00\$, plus les taxes applicable.

Provenance des fonds : 02 13000 414

Adoptée

2023-02-052

1.16 Autorisation de paiement de frais d'honoraires pour l'intérim de **Marie Tremblay** tel qu'adopté par la résolution 2022-11-232

Il est proposé par Mme Diane Blouin
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'APPROUVER le paiement de la facture numéro 264_RAP couvrant la période du 19 décembre 2022 au 23 janvier 2023, s'élevant à 5022,00\$ plus des frais de déplacement de 315,70\$, pour un total de 5337,70\$, aucune taxe n'est applicable.

Provenance des fonds : 02 13000 411

Adoptée

2023-02-053

1.17 Autorisation de paiement des frais d'honoraires pour un mandat de comptabilité à **NRJ Solutions**, par Nancy L'Heureux, tel qu'adopté par la résolution 2022-12-244.

Il est proposé par M. Alain Lavoie
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'APPROUVER le paiement de la facture numéro 9 couvrant la période du 2 au 29 janvier 2023, s'élevant à 3435,00\$ plus des frais de déplacement de 252,00\$, pour un total de 3687,00\$, plus les taxes applicables.

Provenance des fonds : 02 13000 411

Adoptée

2023-02-054

1.18 Autorisation de paiement à la firme Maralix Informatique pour le service de consultation informatique

Il est proposé par M. Gilbert Dumas
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'APPROUVER le paiement de la facture numéro 3424, s'élevant à 809,60\$, plus les taxes applicables.

Provenance des fonds : 02 13000 411

Adoptée

2023-02-055

1.19 Autorisation de dépense à la firme Tecni PC, pour un pare-feu Fortigate ainsi que 3 points d'accès Ubiquiti afin de remplacer les équipements actuels. L'estimé de Maralix Informatique est de 3630,00\$ pour ces dits équipements.

Il est proposé par Mme Diane Blouin
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'APPROUVER la dépense estimée par l'entreprise Maralix Informatique à 3630,00 \$ plus les taxes applicables selon l'estimé reçu par courriel le 23 janvier 2023.

Provenance des fonds : 22 13010 726

Adoptée

2023-02-056

1.20 Acceptation de la soumission de Paulin Moisan Inc, pour des matériaux de construction afin de réaliser une salle d'entreposage à l'étage au-dessus de la caserne

Il est proposé par Mme Pascal Bonin
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'APROUVER la dépense estimée par Paulin Moisan Inc selon la soumission 814320 à 1216,77\$ plus les taxes applicables
Provenance des fonds : 22 60000 721

Adoptée

2023-02-057

1.21 Acceptation de la soumission de Marc Chantal entrepreneur électricien pour le remplacement des luminaires intérieurs et extérieurs de l'hôtel de ville

ATTENDU QUE la municipalité est admissible à une subvention d'Hydro-Québec au montant approximatif de 3385,00\$

Il est proposé par M. Alain Lavoie
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'APROUVER la dépense estimée par Marc Chantal entrepreneur électricien selon la soumission du 10 janvier 2023 à 18285,00\$ plus les taxes applicables
Provenance des fonds : 22 60000 721

Adoptée

2023-02-058

1.22 Acceptation de la soumission de Avivia pour des armoires servant à meubler la cuisine communautaire. Le premier versement de \$ 9150.07 plus les taxes applicables a été effectué le 30 novembre 2022 selon la soumission numéro S051222-1-004

Il est proposé par Mme Diane Blouin
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'APROUVER le paiement de Avivia au montant de 9150.14\$ plus les taxes applicables
Provenance des fonds : 22 19010 722

Adoptée

2023-02-059

1.23 Autorisation de paiement à Marc Chantal entrepreneur électricien pour l'installation d'un panneau électrique pour le frigo communautaire

Il est proposé par M. Gilbert Dumas
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'APPROUVER le paiement de la facture 8448 à Marc Chantal entrepreneur électricien au montant de 1125,00\$ plus les taxes applicables
Provenance des fonds : 22 60000 721

Adoptée

2023-02-060

1.24 Autorisation de paiement à Paulin Moisan Inc pour l'achat de recouvrement de plancher en vinyle et accessoires pour la salle communautaire et cuisine

Il est proposé par M. Jacquelin Goyette
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'APPROUVER le paiement à Paulin Moisan Inc selon la facture 1303049-1 au montant de 7783.90\$ plus les taxes applicables
Provenance des fonds : 22 600#00 721

Adoptée

2023-02-061

1.25 Attendu que le dossier suivant de la cour municipale de Saint-Raymond, dont le poursuivant est la municipalité de Rivière-à-Pierre est un dossier prescrit puisque le jugement a été rendu il y a plus de dix ans :

Numéro du dossier	Numéro de cause	Montant
803560330	11-00941-3	37.40 \$

ATTENDU QU'à cet effet, aucune mesure d'exécution de jugement ne peut être effectuée afin de récupérer l'amende et les frais dans ce dossier;

ATTENDU QUE les moyens mis à la disposition du percepteur des amendes pour donner suite au jugement rendu dans ce dossier n'a pu être appliqué avec succès;

Il est proposé par Mme Diane Blouin
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'AUTORISER la fermeture administrative du dossier mentionné ci-dessus par le personnel du greffe de la cour municipale de Saint-Raymond.

Adoptée

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2023-02-062

2.1 Autorisation de paiement à la Municipalité de Lac-aux-Sables pour le service d'incendie SISEM

Il est proposé par M. Alain Lavoie
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'APPROUVER le paiement de la facture 220616 au montant de 13384,18\$, de la facture 230018 au montant de 707,57\$ et la facture 230006 au montant de 816,55\$ pour un total de 14908,30\$ aucunes taxes applicables
Provenance des fonds : 02 22000 442

Adoptée

3. TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU

2023-02-063

3.1 Autorisation de dépense pour l'achat de couteau pour la tractopelle

Il est proposé par M. Gilbert Dumas
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'APPROUVER la dépense estimée par l'entreprise Brandt à 756,80\$ plus les taxes applicables selon le numéro de l'estimé 96500116001
Provenance des fonds : 02 22000 725

Adoptée

2023-02-064

3.2 Autorisation de paiement à Pax excavation inc pour le décompte définitif DP05 de la réfection des rues Du lac vert et De l'église est

Il est proposé par Mme Pascale Bonin
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'APPROUVER le paiement à l'entreprise Pax excavation inc, de la facture numéro 10732 s'élevant 34685,18\$, plus les taxes applicables.+
Provenance des fonds : 22 30000 721

Adoptée

2023-02-065

3.3 Autorisation de paiement à Énergies Sonic inc pour l'achat de diésel dont l'utilisation est de 305 litres pour les génératrices et 984 litres pour la tractopelle

Il est proposé par M. Gilbert Dumas
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'EFFECTUER le paiement de la facture 00083208980 au montant de 2526,31\$, plus les taxes applicables.
Provenance des fonds : 02 32000 631

Adoptée

2023-02-066

3.4 Autorisation de paiement à Luc St-Pierre pour déneigement et épandage de sable

Il est proposé par M. Alain Lavoie
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'EFFECTUER le paiement de la facture 915 au montant de 1195,00\$, de la facture 918 au montant de 1667,50\$ et de la facture 919 au montant de 2880,00\$ pour un total de 5742.50\$, plus les taxes applicables.

Provenance des fonds : 02-33000-522

Adoptée

4. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

2023-02-067

4.1 Audition de la demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 399, rue du Lac Vert (lot 5 222 862)

2023-02-068

4.2 Demande de dérogation mineure pour la propriété du 399, rue du Lac Vert (lot 5 222 862)

CONSIDÉRANT QUE Madame Lyne Lemay et Monsieur Daniel Tremblay, propriétaires d'un immeuble situé au 399, rue du Lac-Vert ont déposé une demande de dérogation mineure visant à permettre le lotissement d'un lot projeté, numéro 6 553 008, d'une largeur de 43.97 m (terrain construit) et d'un second lot projeté, numéro 6 553 009 d'une profondeur moyenne de 38.73 m au lieu de 60 m (pour construction) contrevenant au tableau 4.3 de la sous-section 4.4.1 du Règlement de lotissement # 435-14 qui stipule que la largeur minimale d'un terrain non desservis situé dans un corridor riverain doit être de 50 m et la profondeur moyenne doit être de 60 m.

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement du lot 6 553 009 diminue la dérogation existante;

CONSIDÉRANT QUE les bâtiments dérogatoires seront démolis;

CONDIDÉRANT QUE les deux lots projetés ont une superficie d'environ 4 700m² chacun;

Il est proposé par M. Gilbert Dumas
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure sous condition de démolir les constructions dérogatoires existantes.

Adopté

2023-02-069

4.3 Adoption du règlement # 518-22 modifiant le Règlement de zonage numéro 435-14 visant à créer une nouvelle zone forestière Fo-19, à même une partie de la zone forestière Fo-10, dans laquelle seront permises les activités d'entreposage

ATTENDU QU'UNE copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil dans les délais prévus avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Il est proposé par M. Jacquelin Goyette
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le règlement # 518-22 modifiant le Règlement de zonage numéro 435-14 visant à créer une nouvelle zone forestière Fo-19, à même une partie de la zone forestière Fo-10, dans laquelle seront permises les activités d'entreposage

2022-02-070

4.4 Assemblée publique de consultation sur le projet de règlement # 520-23 relatif à la démolition d'immeuble

L'assemblée est présidée par Monsieur Michel Pelletier directeur général et secrétaire trésorier

Des explications sur les effets et les conséquences du projet de règlement # 520-23 sur la démolition d'immeuble ont été données. Les personnes et organismes qui désiraient s'exprimer ont pu le faire lors de cette assemblée publique.

2023-02-071

4.5 Adoption du règlement # 520-23 relatif à la démolition d'immeuble

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil dans les délais prévus avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Il est proposé par M. Alain Lavoie
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le règlement # 520-23 relatif à la démolition d'immeuble

2023-02-072

4.6 Assemblée publique de consultation sur le projet de règlement # 521-23 relatif aux dérogations mineures

L'assemblée est présidée par Monsieur Michel Pelletier directeur général et secrétaire trésorier

Des explications sur les effets et les conséquences du projet de règlement # 521-23 relatif aux dérogations mineures ont été données. Les personnes et

organismes qui désiraient s'exprimer ont pu le faire lors de cette assemblée publique.

2023-02-073

4.7 Adoption du règlement # 521-23 relatif aux dérogations mineures

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil dans les délais prévus avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Mme Pascale Bonin
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le règlement # 521-23 relatif aux dérogations mineures

Adoptée

2023-02-074

4.8 Assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement # 522-23 modifiant le *Règlement de zonage* numéro 435-14 afin de modifier les normes relatives à la superficie et à la hauteur des bâtiments complémentaires à l'habitation

L'assemblée est présidée par Monsieur Michel Pelletier directeur général et secrétaire trésorier

Des explications sur les effets et les conséquences du projet de règlement # 522-23 modifiant le Règlement de zonage # 23 modifiant le Règlement de zonage numéro 435-14 afin de modifier les normes relatives à la superficie et à la hauteur des bâtiments complémentaires à l'habitation ont été données. Les personnes et organismes qui désiraient s'exprimer ont pu le faire lors de cette assemblée publique.

2023-02-075

4.9 Adoption du second projet de règlement # 522-23 modifiant le *Règlement de zonage* numéro 435-14 afin de modifier les normes relatives à la superficie et à la hauteur des bâtiments complémentaires à l'habitation

Attendu qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil dans les délais prévus avant la présente séance;

Attendu que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Il est proposé par M. Jacquelin Goyette
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le deuxième projet de règlement # 522-23 modifiant le *Règlement de zonage* numéro 435-14 afin de modifier les normes relatives à la superficie et à la hauteur des bâtiments complémentaires à l'habitation

Adoptée

2023-02-076 **4.10 Avis de motion du projet de règlement numéro 523-23 modifiant le Règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme numéro 432-14 afin de modifier le tracé de l'avenue Bellevue**

Avis de motion est par la présente donné par la conseillère Mme Pascale Bonin qu'à une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, un règlement # 523-23 modifiant le règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme numéro 432-14 .

2023-02-077 **4.11 Présentation et adoption du projet de règlement numéro 523-23 modifiant le Règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme numéro 432-14 afin de modifier le tracé de l'avenue Bellevue**

Attendu qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil dans les délais prévus avant la présente séance;

Attendu que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Il est proposé par M. Gilbert Dumas
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter projet de règlement numéro 523-23 modifiant le Règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme numéro 432-14 afin de modifier le tracé de l'avenue Bellevue

2023-02-078

4.12 Autorisation de dépense à COMBEQ pour le congrès se tenant les 20, 21 et 22 avril à Rimouski ainsi que les dépenses inhérentes pour la participation de Lyne Morneau

Il est proposé par Mme Diane Blouin
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'APPROUVER la dépense de 640\$ et autres dépenses inhérentes pour la durée du congrès, aucune taxes applicables.

Adoptée

Adoptée

5. LOISIRS ET SERVICES À LA COLLECTIVITÉ

2023-02-079

5.1 Autorisation de dépôt d'une demande d'aide financière au Fonds de soutien aux projets structurants de la MRC de Portneuf

Il est proposé par Mme Diane Blouin
Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la Municipalité de Rivière-à-Pierre dépose le projet intitulé « Plan stratégique 2023-2025 » dans le cadre du Fonds de soutien aux projets structurants de la MRC de Portneuf et demande une contribution financière non remboursable de 20000,00\$

QUE la Municipalité de Rivière-à-Pierre désigne Mme Lucie-Claude Gélinas à titre de chargée de projet et l'autorise à présenter la demande et à signer les documents relatifs au projet

QUE la Municipalité de Rivière-à-Pierre s'engage, dans le cadre de sa demande, à contribuer financièrement au montant de 24000,00\$ (mise de fond du promoteur)

QUE la Municipalité de Rivière-à-Pierre s'engage à entretenir les équipements après la réalisation du projet (si applicable)

QUE la Municipalité de Rivière-à-Pierre confirme qu'il dispose d'une police d'assurance responsabilité civile couvrant les activités reliées à la réalisation du projet (si applicable)

Adoptée

6. CORRESPONDANCE

2023-02-080

6.1 Participation au *Cocktail des Chefs* au profit des œuvres du Club Lions de Saint-Raymond

Il est proposé par M. Alain Lavoie

Et résolu à l'unanimité des membres présents

De participer au *Souper gastronomique* au profit des œuvres du Club Lions de Saint-Raymond qui se tiendra le samedi 25 mars 2023 par une commandite de \$150,00

2023-02-081

6.2 Participation à la *Demande de soutien financier* à Carrefour FM, organisme communautaire

Il est proposé par M. Jacquelin Goyette

Et résolu à l'unanimité des membres présents

De participer à la demande de soutien financier à Carrefour FM par une commandite de \$200,00

2023-02-082

6.3 Commandite de 400 \$ à l'O.T.J. de Rivière-à-Pierre

Il est proposé par Mme Diane Blouin

Et résolu à l'unanimité des membres présents

De verser 400 \$ à l'O.T.J. de Rivière-à-Pierre pour les activités du carnaval d'hiver 2023.

Adoptée

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Alain Lavoie de lever la présente séance.

La séance est levée par madame la mairesse à 20h55.

Danielle Ouellet, Mairesse

Michel Pelletier, Directeur
général et greffier-trésorier